



SOLDE TAXE D'APPRENTISSAGE

Plateforme SOLTéA : Procédure

- Vous êtes partenaire du lycée...
- Vous accueillez nos élèves en stage...
- Vous êtes parents d'élèves...
- Vous êtes fournisseurs, commerciaux, entrepreneurs, prestataires de services...

Vous êtes assujettis à la taxe d'apprentissage

DONNEZ DU SENS À VOTRE CONTRIBUTION EN SOUTENANT LE LYCÉE PROFESSIONNEL GUSTAVE EIFFEL

C'est facile grâce à SOLTéA, la plateforme dédiée à la taxe d'apprentissage.

Voici la marche à suivre :

1 - Accéder à la plateforme SOLTéA :

<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/connexion-lespace-prive>

2 - Se connecter à l'espace privé en tant qu' « Employeur »

3 - Dans la barre de recherche, renseigner « **Lycée Professionnel GUSTAVE EIFFEL** » ou le N° de Siret du lycée « **196 900 880 0010** »

4 - Indiquer le pourcentage que vous souhaitez flécher vers le lycée Gustave EIFFEL (ex : **80%**)

5 - L'URSSAF et la Caisse des Dépôts et Consignations feront le nécessaire pour prélever, répartir et reverser les fonds versés au lycée Pro Gustave EIFFEL à partir de votre déclaration du solde de la taxe d'apprentissage via la DSN (déclaration sociale nominative).

En nous versant de la taxe d'apprentissage, vous contribuez à la formation des jeunes et à la dynamique de notre établissement et vous devenez un partenaire actif de vos futurs collaborateurs en préparant leur insertion professionnelle.

Avec votre aide, nous équiperons effectivement nos ateliers d'applications, de matériels pédagogiques et professionnels répondant aux exigences des futurs employeurs de nos élèves afin de leur garantir une immersion professionnelle, des formations innovantes, en phase avec la réalité des entreprises.

Vos contacts :

Mme KABOUCHE Mériem - Responsable du bureau des entreprises

bde-lp-gustave-eiffel@ac-lyon.fr - ☎ 04 78 05 22 66

M. WILLIEN Jean-François - Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques

ddf.0690008j@ac-lyon.fr - ☎ 04 78 05 60 23